

RÈGLEMENT 01-277-49

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-  
MONT-ROYAL PAR  
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE  
0417 À MÊME LA ZONE 0326 DE  
MANIÈRE À INCLURE LE LOT 1 192 224

---

**VU** les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

**VU** l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

À LA SÉANCE DU 3 MAI 2010, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par l'agrandissement de la zone 0417 à même la zone 0326 de manière à inclure le lot 1 192 221, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

- 1° le remplacement du plan intitulé « ZONES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLANS « ZONES » »;
- 2° le remplacement du plan intitulé « USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 2 – PLANS « USAGES PRESCRITS » »;
- 3° le remplacement du plan intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 3 – PLANS « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES » »;

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**ANNEXE 1**  
PLANS « ZONES »

**ANNEXE 2**  
PLANS « USAGES PRESCRITS »

**ANNEXE 3**  
PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES »

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire de l'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat

Luc Ferrandez

## CERTIFICAT

### DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	1 <sup>er</sup> mars 2010
Résolution d'adoption	3 mai 2010
Certificat de conformité	30 juin 2010
Publication complétée	8 juillet 2010
Entrée en vigueur	30 juin 2010

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat

Luc Ferrandez